



## Retraites : une mobilisation exceptionnelle

C'est la tête haute que nous sortons de cette mobilisation, qui a marqué les six derniers mois par son ampleur.

**Une détermination nouvelle :** c'est la première fois, depuis l'élection de Sarkozy, qu'une mobilisation de cette ampleur et de cette durée s'est développée,

**Une solidarité militante :** salariés du public et du privé, retraités, lycéens, jeunes, nous étions tous ensemble en lutte,

**Une unité large et durable :** toutes les organisations syndicales nationales, et la FSU en particulier, étaient engagées dans cette mobilisation, avec la participation de nombreuses organisations politiques et associatives,

**Un soutien massif de l'opinion publique :** tous les sondages ont montré que près de 70 % de la population était solidaire du mouvement impulsé par les syndicats, ce qui veut dire que de plus en plus de gens prennent conscience qu'un autre choix de société est possible et indispensable : on ne peut plus continuer à faire payer la crise aux retraités, aux salariés et aux chômeurs, tandis qu'une minorité de grandes fortunes et de spéculateurs continue à s'enrichir sur leur dos.

Face aux arguments mensongers de Sarkozy, du gouvernement et du patronat, les actions menées par les collectifs locaux ont fait connaître d'autres alternatives basées sur le partage des richesses, la solidarité et la défense du service public. Celui de Créteil, auquel notre section SDU/FSU a participé, a décidé de poursuivre ses initiatives : d'autres combats nous attendent : sécurité sociale, service public, libertés, 35 heures, et nous aurons besoin de toutes les forces militantes pour les mener !



## Tous nos Meilleurs Voeux revendicatifs

DÉBUT DES SOLDES D'HIVER



et combatifs pour  
l'Année 2011



**Nous vous souhaitons  
une heureuse année,  
de la santé,  
de meilleures conditions  
de travail,  
de la reconnaissance  
et de l'écoute  
par votre hiérarchie,  
de la force pour combattre  
et vous indigner lorsque**

# brèves

## A propos des frais de personnel

Nous avons constaté une fois de plus que la part des frais de personnel diminuait par rapport à l'ensemble du budget de la ville. Le nombre des personnels remplaçants est en constante diminution malgré l'augmentation du nombre de jours de maladies. On constate une disparité des **heures supplémentaires** selon les services, nous avons demandé des explications à ce sujet.

Nous avons abouti à un accord qui améliore les conditions de travail et de rémunération des **assistantes maternelles**.

## **Examen de rédacteur : une campagne nationale de la FSU**

L'inquiétude monte, en cette fin 2010, parmi les fonctionnaires ayant réussi l'examen professionnel de rédacteur et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une nomination. 6 000 personnes seraient concernées, elles risquent que leur inscription sur la liste d'aptitude arrive en fin de validité sans avoir trouvé de poste.

Dès le printemps dernier, la FSU a lancé une campagne de sensibilisation auprès des parlementaires. Du coup, des mesures sont à l'étude au niveau ministériel.

La FSU insiste pour que des solutions soient trouvées, permettant la nomination de toutes les personnes ayant réussi cet examen professionnel.

## Techniciens Territoriaux

C'est par eux que commence la réforme de la catégorie B, et c'est mal parti !

Il s'agit des décrets n°2010-1357 à 1361 du 9/11/ 10. Le nouveau cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux fusionnent les cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs.

Il est désormais composé de 3 grades :

- Technicien
- Technicien principal de 2ème classe
- Technicien principal de 1ère classe.

Il faudra désormais 33 ans au maximum (au lieu de 26 ans) pour atteindre l'indice terminal.

Ce que revendique la FSU :

- La revalorisation indiciaire n'est pas à la hauteur des qualifications exigées. La FSU revendique des mesures d'urgence de revalorisation des traitements des fonctionnaires : 60 points d'indice, une véritable reconnaissance des qualifications qui se traduise par des grilles de salaires et des déroulements de carrière plus attractifs, une prise en compte du niveau de recrutement, exemple Bac+2, dans le déroulement de carrière.

**Vous recevrez en janvier un arrêté précisant votre grade et l'ancienneté dans l'échelon pour suivre votre carrière. Votre nouveau régime indemnitaire sera revu dans l'année.**

La réforme sera prise en compte sur la paie de janvier 2011 avec effet rétroactif au 1er décembre 2010.

**Nous tenons à votre disposition un tract détaillé concernant ces mesures. Pour toute information, joignez nous : syndicat FSU au 01 42 07 34 17**

**Bonne année  
2011**

# brèves

## CENTRES DE LOISIRS - ECOLES

Forte augmentation des enfants dans les centres de loisirs : du coup, les effectifs d'animateurs augmentent, ce qui va permettre de nouvelles titularisations à temps plein.

La ville recrute un peu plus d'animateurs saisonniers pour avoir le taux d'encadrement nécessaire.

Nous demandons aussi des recrutements au service de la logistique des écoles, pour assurer le supplément de travail.

## CRECHES

Il manque toujours du personnel dans les crèches en particulier des éducatrices.

## COMPTE EPARGNE TEMPS

Le nouveau décret permet de déposer plus facilement des jours sur le compte épargne temps. Nous avons demandé d'assouplir les règles de prise de congés en particulier à la logistique des écoles. Chacun peut faire un recours en cas de refus de son compte épargne temps. N'hésitez pas à nous contacter.

## CHS

La présentation des vêtements de sécurité sur les lieux de travail a eu un vrai succès auprès des agents. Ce rapprochement du lieu de travail avait été demandé par les syndicats.

Notre syndicat FSU a obtenu la visite **des locaux jardiniers des Guiblets et du Centre Marie Thérèse Eyquem** suite aux difficultés rencontrées par les agents d'accueil.

## GIPA 2010

Cette indemnité de garantie du pouvoir d'achat est versée en décembre. Sont concernés cette année les agents n'ayant pas eu d'augmentation indiciaire entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2009 (CDI compris) soit 23 agents pour la Ville !

## Amiante

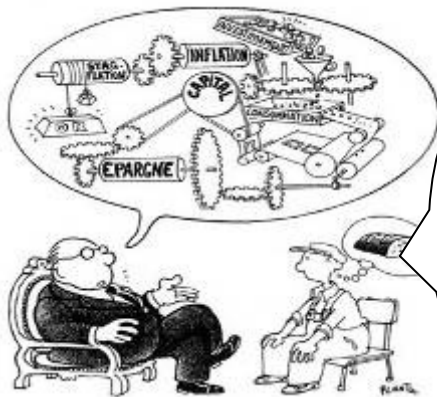
En réponse à notre demande, les derniers résultats de prélèvement d'amiante dans la tour sont bons, nous a-t-on assuré. Ce point sera vu au CHS en février.

## Remboursement frais de mutuelle

Les agents concernés par le remboursement tous les six mois doivent penser à adresser au service du personnel l'attestation de paiement de cotisation remis par leur mutuelle.

## Déménagements

Nos délégués ont soutenu les demandes des agents suite aux problèmes liés au déménagement du service logement. Nous continuerons à le suivre ainsi que ceux des services des prestations sociales et des CNI / passeports.



### Comment finir le mois ?

Assurances, charges, loyer, électricité, taux du crédit. **Tout augmente sauf nos salaires !**

## **Election des assistantes maternelles**

Entre le 20 janvier et le 8 février 2011, les assistantes maternelles et les assistantes familiales agréées par le Val-de-Marne vont pouvoir voter pour élire leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale, la CCPD.

Nos dix candidates FSU, qu'elles soient jeunes professionnelles ou plus expérimentées, ont toutes le désir de défendre et soutenir leurs collègues en cas de difficultés. Elles connaissent les difficultés de ce métier, exercé à domicile, où l'on doit savoir concilier vie professionnelle et vie privée.

Deux assistantes maternelles de Créteil se présentent sur la liste FSU pour vous défendre.

La section FSU des communaux de Créteil a obtenu une augmentation des jours de congé pour les assistantes maternelles de la ville, une revalorisation du paiement des heures supplémentaires et une clarification des contrats des contrats de travail.

**VOTEZ FSU – SDU 94**  
**Attention c'est un vote par correspondance n'attendez pas le dernier moment pour voter**

**Retraites** Le gouvernement a passé en force cette loi sans concertation avec les syndicats, et sans tenir compte du refus massif de la population.

### Principaux changements à retenir :

- 1 : l'âge légal de départ à la retraite (60 ans) est repoussé de 4 mois supplémentaires chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, pour atteindre 62 ans en 2018. L'âge d'annulation de la décote est lui aussi décalé de 2 ans, et passe à 67 ans.
- 2 : les salariés qui ont commencé avant 18 ans pourront continuer de partir à 60 ans maximum, aux mêmes conditions qu'avant.
- 3 : départ à 60 ans pour les salariés qui peuvent prouver une invalidité d'au moins 10 % due à la pénibilité de leur travail
- 4 : alignement du taux de cotisation du public sur celui du privé (passage de 7,85 à 10,55 % étalé sur 10 ans, soit + 0,27 % par an).
- 5 : fermeture du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants ou d'enfants handicapés (sauf cas particuliers)
- 6 : suppression du bénéfice du minimum garanti avant 67 ans pour tous ceux qui n'ont pas la totalité de leurs années de cotisation
- 7 : suppression de la Cessation Progressive d'Activité (CPA).



## Evaluation : Une expérimentation dangereuse !

Les collectivités locales ont maintenant la possibilité de remplacer la notation des agents par une évaluation, déjà mise en place à l'Etat. Il s'agit d'une possibilité d'expérimentation pour 2011 et 2012.

De quoi s'agit-il ?

Au lieu d'avoir une note chiffrée et une appréciation, à l'issue d'un entretien, l'agent est évalué, au cours d'un entretien beaucoup plus long, sur la base d'un document de plusieurs pages à compléter.

Le principal changement de ce nouveau système, c'est que chacun n'est plus jugé sur sa manière de servir, mais sur le fait qu'il a rempli, ou non, les objectifs individuels qui lui ont été fixés l'année précédente.

C'est un système calqué sur le management des boîtes privées, qui est « d'inspiration libérale » comme l'a honnêtement reconnu Madame la représentante du Maire en CTP.

Partout où il est expérimenté, les résultats sont catastrophiques ! Il individualise et isole chaque agent, il détériore le climat de travail, l'esprit d'équipe, la collaboration de tous et l'entraide collective au service du public.

Chaque agent se sent « en concurrence » par rapport à ses collègues, voire fragilisé par ce système qui fait peser sur chacun des difficultés dont il n'est souvent pas responsable.

Ajoutons que ce système lie clairement l'évaluation individuelle au régime indemnitaire, à l'avancement d'échelon, et à la promotion, même si le Maire a assuré qu'il maintenait, pour sa part, les dispositifs mis en place à Créteil. Le processus d'évaluation est dans la logique de la politique menée par le Gouvernement actuel d'individualisation, de casse des garanties statutaires et des mécanismes de solidarité.

C'est la raison pour laquelle les trois organisations syndicales du personnel communal ont refusé, à l'unanimité, de tenter cette dangereuse expérimentation. Nous attendions de Monsieur le Maire une décision militante de refus de ce système, comme il avait su le faire, par rapport au décret Morano qui dégrade les conditions d'accueil de la petite enfance.

Notre syndicat a proposé de mettre en place un groupe de travail pour améliorer plutôt le système actuel. La municipalité n'a rien voulu entendre et a refusé tout net. Passant outre l'opposition unanime des trois organisations syndicales, elle a présenté ce projet au conseil municipal du 6 décembre 2010. Les groupes du Parti socialiste, du MODEM et de l'UMP ont voté pour, les groupes du Parti communiste et des Verts se sont abstenus.

### LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le parlement vient d'adopter la loi dite « de réforme des collectivités territoriales. Pour la FSU, c'est une réforme qui sous couvert d'une meilleure articulation entre collectivités, s'inscrit dans la politique de réduction des moyens alloués au service public.

Elle va entraîner une diminution de la solidarité et de la cohésion entre les territoires, accroître les inégalités et mettre à mal les missions de services publics exercées au profit des populations les plus fragilisées.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les différents projets de regroupement de collectivités ne seront possibles que par délibérations concordantes des assemblées concernées avec l'accord de la population consultée par référendum.

Il sera établi un schéma départemental de coopération intercommunale visant à « rationaliser » les intercommunalités déjà existantes et à aboutir à une couverture intégrale du territoire. **avant le 31 décembre 2011.**

S'ouvrira ensuite une période durant laquelle **les préfets seront dotés de pouvoirs temporaires** pour créer, modifier ou fusionner ces interco, y compris en imposant leurs décisions aux communes. **La déclinaison du schéma devra être achevée au 1er juin 2013.**

La **clause générale de compétence** des départements et des régions sera remplacée par un principe de compétence d'initiative locale limitée aux domaines d'intervention non prévus par la loi dès le 1er janvier 2015.

La suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions risque d'aboutir à la fragilisation ou à la dégradation de compétences et de missions (et donc de services publics).

**La loi réduit le nombre des élus locaux par rapport à la situation actuelle** Au total, 3.471 conseillers territoriaux remplaceront les 5.660 conseillers généraux et régionaux.

**Local syndical FSU 180, rue du Général Leclerc 94000 Créteil bus : 104/181 et 308**

**N'hésitez pas à nous contacter**

**Téléphone: 01 42 07 34 17**

**fax : 01 42 07 39 33**

**Mail : sdu-clias@ville-creteil.fr**